

établie en 1936. Cette commission avait créé un service de statistique, où commis, dactylos, secrétaires, machines à écrire et à compter ou tabulatrices etc., se mirent à l'œuvre afin de recueillir des données pour la commission. Le Bureau de la statistique, doté d'un personnel expérimenté, pourrait, sans grand supplément de frais, continuer à réunir et classer cette documentation, qui s'avère utile et instructive. Pourquoi n'a-t-on pas confié dès l'abord cette besogne à ce service spécialisé de l'Etat, qui l'aurait exécutée sans dépenser deux ou trois cents mille dollars? De toutes façons, il a dû recueillir une grande partie des données. Les municipalités en ont réuni beaucoup, aussi, et elles se sont chargées en outre de l'immatriculation. La Commission a présenté son rapport intérimaire en juillet 1937, puis son rapport définitif en janvier 1938, mais ce dernier document, imprimé, n'a été déposé sur le Bureau de la Chambre que ces jours derniers. D'où est venu le retard de janvier à avril? Se présentait-il quelque difficulté? Ou bien le Gouvernement a-t-il pris le soin de reviser le rapport? Ne s'agit-il pas d'un rapport impartial préparé par un organisme indépendant du Gouvernement? Etant donné la gravité du chômage, les députés avaient le droit de recevoir le rapport de la commission avant le mois d'avril, puisqu'il est prêt depuis janvier.

Est-ce là agir avec une énergie suffisante, à une époque où le nombre des chômeurs augmente sans cesse? Non. Une autre commission, nous dit-on, devra se prononcer sur les moyens à prendre pour donner suite aux vœux exprimés dans le rapport à l'étude. Cette façon d'agir par interposition de commissions ne procure pas grand avantage aux chômeurs aptes au travail. Dès son arrivée au pouvoir en 1935, le Gouvernement s'est mis à l'œuvre. L'état des affaires s'améliorait, c'est-à-dire se remettait des effets du dumping pratiqué chez nous en 1930 à cause de la politique du gouvernement libéral de l'époque, grâce aux résultats des accords d'Ottawa et de l'application de droits d'anti-dumping par le gouvernement conservateur. Constatant cette amélioration et espérant qu'elle s'intensifierait, le Gouvernement renvoya aux tribunaux la loi sur le placement et les assurances sociales. Il ne l'a pas même abrogée. L'honorable député de Témiscouata voulut le faire, mais, comme d'habitude, le Gouvernement rejeta la responsabilité sur les tribunaux, dépensant des milliers de dollars sortis du gousset des contribuables afin de faire constater l'inconstitutionnalité de la loi. Il ne s'est pas inquiété de savoir si les provinces ne consentiraient pas aux mesures nécessaires à l'application de la loi. Les provinces n'auraient pas été difficiles à convain-

[M. Ross (St. Paul's).]

cre, à cette époque. Mais le Gouvernement ne voulait pas approuver cette loi, due à un régime conservateur. Il ne voulait pas agir, en dépit de sa formule électorale: "Elisez un gouvernement libéral, et le pays sera libéral d'un océan à l'autre". Nous connaissons maintenant le vide de cette formule. Le Gouvernement eût-il agi, la loi serait peut-être en vigueur aujourd'hui, par les soins d'un organisme fonctionnant harmonieusement. Tout homme doué de quelque prévoyance aurait pu voir que notre système industriel rend une pareille législation nécessaire pour une foule de raisons, et la Commission nationale de placement l'a recommandée, mais il faut attendre encore un an ou plus avant d'avoir un rapport d'une autre commission.

Très peu de mérite revient au Gouvernement en ce qui concerne la diminution du chômage. Au contraire, on peut le blâmer de sa négligence à conserver son marché domestique aux travailleurs canadiens. Nul ne peut contester que le dumping de marchandises japonaises, fabriquées sous un régime d'existence bien inférieur à celui de nos ouvriers, a jeté notre main-d'œuvre sur le pavé. Le Gouvernement refusa de mettre fin au dumping; il ne prit aucune initiative. La prospérité n'a pas souri aux travailleurs canadiens. Le prospérité du pays ne se mesure pas à son volume de commerce. La prospérité individuelle dans le pays tout entier en est le critère, c'est-à-dire le salaire annuel, hebdomadaire, quotidien des gens. Cela montre le travail qui s'est accompli. En trois ans le Gouvernement n'a rien fait pour assurer la sécurité d'emploi. En ne mettant pas un frein au dumping, il a fait perdre le marché domestique à nos industries secondaires. La crise qui a débuté aux Etats-Unis en octobre 1937, va s'aggravant. Ce pays avait des stocks importants qu'il lui fallait écouler. Ces stocks ont été écoulés au cours des quatre ou cinq derniers mois, aux dépens de l'industrie canadienne. Presque la moitié de nos importations des Etats-Unis ont porté sur des produits finis. Je dis donc que nos importations des Etats-Unis ont augmenté aux dépens de nos travailleurs, alors que nos exportations à ce pays ont diminué. Notre balance de commerce avec les Etats-Unis tend à devenir de plus en plus défavorable.

Qu'a-t-on fait en octobre, novembre ou décembre pour enrayer le mal? Quels droits anti-dumping a-t-on imposés? Le Gouvernement n'a pris aucune initiative, ce qui ne l'empêche pas de se louer d'avoir fait de la bonne besogne. Il se loue d'avoir placé la jeunesse dans l'industrie. Depuis des années il sautait aux yeux que la formation de la jeunesse s'imposait. Il sautait aux yeux éga-